



## **Déclaration du Collectif d'Organisations de Défense des droits de l'Homme en Guinée Forestière sur les violences survenues dans la commune rurale de Lainé du 11 au 14 janvier 2024.**

Nous, Collectif d'Organisations de Défense des Droits de l'Homme en Guinée forestière :  
Nous fondant sur la déclaration universelle des droits de l'homme : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* » ;  
Nous fondant également sur la charte de la transition en son article 8 qui dispose : « *...Aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains* » et l'article 10 de ladite charte qui dispose : « *La personne humaine est sacrée. Toute personne humaine a droit au respect de son intégrité physique et morale...* » ;  
Considérant que les forces de défense et de sécurité sont chargées de la sécurité des personnes et de leurs biens et du maintien de l'ordre public ;  
Considérant que la mission des ONGs de défense des droits de l'homme est la défense des droits humains et la promotion de l'accès des citoyens à une justice juste et équitable;

Déclarons :

A l'analyse des événements survenus dans la commune rurale de Lainé, préfecture de Lola du 11 au 14 janvier 2024, après avoir déployé une mission d'observation et de documentation des violations des droits de l'homme, avons constaté de nombreuses violations des droits de l'homme :

Une personne tuée par balles, quatre agents des forces de défense et de sécurité et de nombreux citoyens blessés par balles, des maisons incendiées par des manifestants, des boutiques et magasins dont les contenus ont été enlevés et pillés par des agents des forces de défense et de sécurité, des maisons d'habitations défoncées par des agents des forces de défense et de sécurité pour arrêter injustement des citoyens et les prendre leurs téléphones et de l'argent.

A cet effet, nous dénonçons et condamnons avec la dernière énergie ces nombreuses exactions et violations des droits humains contraires au discours du président de la transition, le 05 septembre 2021.

Nous nous insurgeons contre la déportation des personnes interpellées, au nombre de soixante, vers les maisons d'arrêts de Kindia et de Conakry, en violation des dispositions du code de procédure pénale portant sur la compétence territoriale des juridictions.

Nous exigeons l'ouverture rapide d'un procès afin que les coupables soient condamnés et les innocents libérés.

Nous demandons également au procureur du tribunal militaire à formation spéciale près le tribunal de première instance de N'Zérékoré, d'ouvrir sans délai une enquête judiciaire afin que les agents des forces de défense et de sécurité qui ont tués et blessés ou qui ont volés et pillés les biens des citoyens soient démasqués, arrêtés et traduits devant les tribunaux compétents pour être jugés.

Nous sollicitons auprès de l'Etat et des institutions internationales une assistance humanitaire pour les personnes blessées, déplacées et celles qui ont perdues leurs biens pendant ces événements.

Nous invitons les citoyens de Lainé de s'abstenir de recourir souvent à la violence, la destruction des édifices publics ou privés lors des manifestations. En toutes circonstances, de privilégier le dialogue et la cohabitation pacifique et que force reste à la loi dans l'expression de leur mécontentement.

*Fait à N'Zérékoré, le 22 Janvier 2024.*

**Le Collectif d'Organisations  
de Défense des droits de l'Homme en Guinée Forestière.**